

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiels	Source de la saisine : État
Avis n° 2023-12	
Date de validation 09/03/2023	<b>AVIS</b>  <b>Méthodologie d'élaboration et liste des espèces déterminantes ZNIEFF des oiseaux nicheurs en Nouvelle-Aquitaine</b>

Le guide méthodologique national<sup>1</sup> d'actualisation en continu de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF) reconduit la notion d'espèces déterminantes. Ainsi, la notion de « déterminant » signifie littéralement qui détermine l'intérêt et qui justifie le choix de la zone par rapport aux milieux avoisinants. Toute ZNIEFF doit abriter au moins une espèce déterminante.

Suite à la fusion des régions en 2016, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme d'élaboration des listes d'espèces déterminantes à l'échelle de la nouvelle région. Les bases méthodologiques pour ce travail ont fait l'objet d'une validation par le CSRPN en 2019.

Pour le projet de liste d'oiseaux nicheurs déterminants, 219 espèces ont été évaluées selon la méthodologie validée par le CSRPN en 2019.

L'application stricte de la méthode aux données disponibles dans le SINP conduit à la proposition de 79 espèces déterminantes régionales et 135 déterminantes départementales sur 219 espèces évaluées.

Du fait des lacunes de connaissance<sup>2</sup> identifiées sur ce groupe des oiseaux dû au faible nombre de données partagées avec le SINP, une phase d'expertise a été conduite auprès des naturalistes des territoires aquitain, pictocharentais et limousin via les antennes du secrétariat scientifique des ZNIEFF.

Les experts des trois territoires ont examiné la liste puis se sont réunis pour proposer une liste régionale harmonisée.

Les experts ont proposé de modifier les niveaux de détermination pour :

- des espèces classées VU sur la liste rouge nationale mais dont les effectifs sont corrects voire en expansion en région,
- des espèces dont l'évaluation de la rareté départementale à partir des données du SINP est erronée car le jeu de données du SINP est incomplet,
- des bascules d'échelle de détermination en fonction du contexte territorial.

L'ensemble de ces évolutions sera tracé dans un tableau pour chaque espèce.

Sur les 219 espèces évaluées, 158 espèces sont proposées comme déterminantes, 95 à l'échelle régionale et 63 aux échelles départementales.

S'agissant de la liste des oiseaux nicheurs, la sous-condition de « reproduction certaine » (codes atlas de nidification certaine) s'applique à toutes les espèces. La sous-condition de « reproduction probable » (code atlas de nidification probable) a également été retenue pour la majeure partie des espèces.

1 HORELLOU A., DORE A, HERARD K. & SIBLET J.-Ph., 2013. - Guide méthodologique pour l'inventaire continu des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en milieu continental. - MNHN-SPN. 110 p.

2 RUYS T. & BARNEIX M. (coord.), 2021. Identification des lacunes de connaissances naturalistes partagées sur la faune en Nouvelle-Aquitaine. Observatoire FAUNA. 53 p

**Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour la liste d'espèces déterminantes des oiseaux nicheurs en Nouvelle-Aquitaine sous conditions de prendre en compte les trois modifications validées en séance :**

- l'ajout d'une sous-condition d'un seuil de 10 nids pour le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et le Vautour fauve (*Gyps fulvus*),
- une déterminance départementale uniquement pour les départements du Limousin pour la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*),
- et la suppression de la sous-condition d'exclusion biogéographique de l'Engoulevent d'Europe (proposé initialement déterminant uniquement hors triangle landais)

Le Président du CSRPN N-A

